

**Relevé de Discussion
Commission Régionale Paritaire
Réunion du 31 mai 2017**

<p>Participants</p>	<p><u>Étaient présents :</u> Monsieur Alexandre AUBERT - Représentant titulaire des directeurs d'établissement Madame Marie BARON – Représentante titulaire SRP-IMG Monsieur le Docteur Denis CAZABAN - Représentant titulaire de la CPH Madame le Docteur Marie-José CORTES – Représentante suppléante de la CPH Monsieur le Docteur Alain JACOB- Représentant titulaire de l'INPH Monsieur le Docteur Karim LACHGAR - Représentant titulaire des Présidents de CME Madame le Docteur Sylvia RENER – Représentant suppléant des présidents de CME Monsieur le Docteur Christophe SEGOUIN - Représentant suppléant du SNAM –HP Madame Hélène OPPETIT - Représentant titulaire des directeurs d'établissement Madame Laure WALLON – Représentant titulaire des directeurs d'établissement Monsieur Didier JAFFRE – Directeur de l'Offre de Soins Madame le Docteur Caroline SUBERBIELLE – Conseiller Médical ARS Monsieur Sébastien FIRROLONI - Directeur du pôle RH en santé ARS Madame Anne HEGOBURU - Responsable du Département gouvernance, ARS Madame Dominique CHAREYRE-Responsable cellule personnel médical hospitalier ARS</p> <p><u>Étaient excusés :</u> Monsieur Edouard COUTY - Médiateur National Madame Christine SCHIBLER, directrice du pôle Etablissements de santé, ARS Monsieur le Professeur Joël ANKRI - Représentant suppléant des présidents de CME Monsieur le Docteur Pascal BEROUD - Représentant titulaire du SNAM-HP Monsieur le Docteur Michel DRU – Représentant titulaire Avenir Hospitalier Monsieur le Professeur Bertrand GUIDET – Représentant suppléant des présidents de CME Monsieur le Docteur Laurent GILARDIN - Représentant titulaire de l'ISNCCA Monsieur le Docteur Emmanuel KOSADINOS- Représentant titulaire de la CPH Monsieur le Docteur François LHOTE- Représentant titulaire des présidents de CME Monsieur le Docteur Alain MERCUEL – Représentant titulaire des présidents de CME Monsieur le Docteur Philippe MONTUPET - Représentant suppléant de l'INPH Monsieur le Professeur Roland RYMER - Représentant titulaire du SNAM –HP Monsieur le Docteur Norbert SKURNIK – Représentant titulaire de la CMH Monsieur le Docteur Michel TRIANTAFYLLOU - Représentant titulaire de l'INPH</p> <p><u>Étaient invités :</u> Monsieur le Professeur Dominique CHOUDAT- Coordonnateur de la spécialité médecine du travail Madame Magali EYMERY – Mission amélioration de la qualité de vie au travail DGOS Madame Florence GUIRAUD – Adjointe au chef du département DCAEMP - CNG Madame Patricia VIGNERON – Responsable unité mobilité CNG</p>
<p>Documents de référence adressés aux participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - charte de fonctionnement de la sous-commission de conciliation - Liste des postes susceptibles d'être éligibles à la Prime d'Engagement dans la Carrière Hospitalière

Rappel de l'ordre du Jour

1. Validation du compte rendu de la CRP du 12 septembre 2016 : Anne HEGOBURU
2. Point sur la cellule de médiation et de prévention des conflits mise en place en février 2017 : Anne HEGOBURU
3. Présentation du dispositif national de la qualité de vie au travail des professionnels de santé, et du dispositif de médiation national : Magali EYMERY
4. Présentation des dispositifs d'accompagnement proposés par le CNG : Florence GUIRAUD et Patricia VIGNERON
5. Avis de la CRP sur la liste des postes dans les spécialités pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante dans les établissements concernés (décret du 14 mars 2017 et prime d'engagement dans la carrière hospitalière)

Principaux échanges

I. **Validation du compte rendu de la CRP du 12 septembre 2016 :**

Le relevé de discussion est approuvé par l'ensemble des participants.

II. **Point sur la cellule de médiation et de prévention des conflits mise en place en février 2017 :**

L'ARS a largement diffusé en février 2017 une plaquette d'information sur la création de la commission de conciliation (directeurs d'établissements, présidents de CME...). Toutefois aucun dossier n'a été déposé auprès de l'ARS depuis février, date de mise en place de la sous-commission. Il semble que certains dossiers de la région Ile de France soient traités par le médiateur national.

Le représentant du conseil de l'ordre des médecins a souhaité qu'il puisse être fait appel, le cas échéant, à un membre du conseil de l'ordre des médecins au sein de la sous-commission. Cette proposition a été acceptée par les participants. La plaquette d'information sera modifiée en ce sens par l'ARS et adressée aux membres de la CRP afin qu'une nouvelle diffusion soit assurée par l'intermédiaire des syndicats.

III. **Présentation du dispositif national de la qualité de vie au travail des professionnels de santé, et du dispositif de médiation national :**

Magali EYMERY présente les enjeux et les objectifs de la stratégie nationale de la qualité de vie au travail, qui comprend 2 volets :

- un volet pour les professionnels médicaux et non médicaux exerçant en établissement de santé et médico-sociaux.
- un volet pour les professionnels exerçant en ambulatoire.

Les membres de la CRP soulignent l'importance de travailler sur la question de l'alerte, qui est fondamentale si l'on veut agir avant que le problème ne devienne trop aigu.

Le recours à un tiers extérieur, professionnel et indépendant, et formé à la médiation apparaît fondamental dans les situations les plus complexes.

IV. Présentation des dispositifs d'accompagnement proposés par le CNG :

Florence GUIRAUD présente les dispositifs d'accompagnement professionnel proposés par le CNG. Elle précise que 42% des bénéficiaires de ces dispositifs sont des praticiens hospitaliers.

Il peut s'agir de dispositifs individuels (coaching, bilan, accompagnement sur un projet professionnel) ou de dispositifs collectifs sur la base d'ateliers en groupe.

Patricia VIGNERON détaille plus particulièrement le coaching individuel assuré par le CNG à la demande d'un praticien, et l'atelier de co-développement professionnel.

Le CNG va accroître en 2017 son offre d'accompagnement collectif en lien avec la mise en place des GHT avec le lancement de 3 ateliers de Co-développement sur les thématiques GHT :

- Atelier directeurs d'établissements support : dès le 1er semestre 2017
- Atelier présidents CME et/ou Chefs de pôles : dernier trimestre 2017
- Atelier « mixtes » Directeurs/PH : octobre 2017

Afin de faire mieux connaître ces dispositifs, le CNG peut intervenir devant la conférence des présidents de CME, ou à la demande des établissements.

V. Avis de la CRP sur la liste des postes dans les spécialités pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante dans les établissements concernés (décret du 14 mars 2017 et prime d'engagement dans la carrière hospitalière)

La CRP émet un avis favorable à l'ensemble des postes proposés par les établissements après présentation devant le Comité stratégique de GHT, lorsque l'établissement est membre d'un GHT.

Cette liste de postes fera l'objet d'un arrêté du directeur général de l'ARS en juillet 2017 afin que les recrutements puissent être effectifs dans les meilleurs délais.

Les membres de la CRP soulignent les difficultés d'application du décret sur le prime d'exercice territorial, notamment sur la nécessité que les établissements soient distants de 20 kilomètres. La possibilité ou pas de donner la prime aux praticiens exerçant en milieu pénitentiaire nécessite d'être éclaircie. L'ARS indique avoir fait remonter cette problématique à la DGOS dès la parution du texte, mais la DGOS ne s'est pas positionnée sur ces éléments à ce jour.

Prochaine réunion

La prochaine réunion de la commission régionale paritaire aura lieu à l'automne 2017. La date exacte sera précisée dans les meilleurs délais.